



COMPTE RENDU du COMITE DE PILOTAGE RESTREINT NATURA 2000

Mairie de Saint Jouan des Guerets – 20 avril 2018

Personnes présentes (par ordre alphabétique)

Monsieur	Jean-Pierre	BERNARD-HERVE	Adjoint	Pleurtuit
Monsieur	Pierre-Jean	BERTHELOT	Chargé de mission N2000	DREAL Bretagne
Monsieur	David	BOIXIERE	Maire	Pleudihen sur Rance
Madame	Anna	BRANQUET	ONCFS SD35	ONCFS
Monsieur	Jean-Claude	BRIAND	Adjoint	La Ville ès Nonais
Monsieur	Luc	COUAPEL	Maire/président Copil ZPS	Saint Jouan des Guerets
Monsieur	Jean-Paul	GAINCHE	Maire	Langrolay sur Rance
Monsieur	Alain	GUEGUEN	Sous-préfecture	Saint Malo
Monsieur	Sébastien	JIGOREL	unité biodiversité	DDTM 35
Monsieur	Michel	LACOMBE	adjoint	La Richardais
Monsieur	François	LANG	Animateur site N2000	Dinan Agglomération
Monsieur	Didier	LECHIEN	Maire	Dinan
Monsieur	Jean-Marie	LORRE	Maire	Saint Samson sur Rance
Madame	Lucie	MARION	sous-préfecture	Dinan
Monsieur	FrançoisClaude	PLAISANT	Sous-préfet	Saint Malo
Monsieur	Yannick	RAUDE	DDTM	DDTM 35
Monsieur	Jean-Françis	RICHEUX	Vice-président	Saint Malo Agglomération
Monsieur	Jean-Françis	RICHEUX	Maire	Saint Père Marc en Poulet
Monsieur	Claude	RUAUD	Maire	Le Minihic sur Rance
Monsieur	Serge	SIMON	Maire	Plouer sur Rance
Madame	Hélène	TREGUER	DDTM SEB35	DDTM 35
Monsieur	Michel	VASPART	Conseiller Municipal/Président Copil ZSC	Pleudihen sur Rance

Mandat :

Madame Evelyne Thoreux, maire de Taden, donne mandat à Monsieur Jean-Paul Gainche, maire de Langrolay.

Excusés :

Monsieur le Président du Conseil départemental d'Ille & vilaine.

Monsieur le Préfet maritime

Monsieur Pascal Perrin, maire de Saint Helen

Le quorum étant atteint, les décisions prises lors de ce Comité de Pilotage seront valides.

Après un tour de table (présentation des personnes présentes), monsieur Luc Couapel, maire de Saint Jouan des Guerets et président du Copil ZPS, remercie l'ensemble des personnes présentes. Il précise que ce Copil restreint est réuni pour procéder à l'élection des deux présidents de Copil pour le site ZSC et le site ZPS.

Monsieur Michel Vaspert rappelle l'historique de la démarche : les dispositions législatives imposant le portage de la mission Natura 2000 par une Collectivité, Dinan Communauté avait fait acte de candidature le 15 juin 2015 pour continuer à assurer le portage pour une durée de 3 ans renouvelable. Lors de ce Copil, monsieur Luc COUAPEL avait été élu président du COPIL pour le site ZPS et monsieur Michel Vaspert, président pour le Copil ZSC pour un mandat de 3 ans. Suite à la

fusion des intercommunalités, Dinan Agglomération a repris ce portage. L'objet de ce Copil ne porte donc que sur l'élection des deux présidents.

Monsieur le Sous-préfet de Saint Malo demande si des personnes sont candidates à ces deux postes.

Monsieur Michel Vaspert annonce qu'il est candidat à la présidence du COPIL ZSC. En l'absence d'autres candidatures, Monsieur le Sous préfet procède au vote.

La candidature de Monsieur Michel Vaspert est acceptée à l'unanimité

Monsieur Luc Couapel informe l'assemblée qu'il est candidat à la présidence du COPIL ZPS. En l'absence d'autres candidatures, monsieur le Sous-préfet procède au vote.

La candidature de Monsieur Luc Couapel est acceptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Sous-préfet lève la séance.